

Questions orales

M. Wilson: Ce n'est pas ce que j'ai dit, le ministre devrait être plus attentif.

M. MacEachen: Je tiens à préciser que toutes les analyses qui ont pu être menées jusqu'ici et projetées sur l'avenir démontrent clairement que les entreprises canadiennes bénéficieront d'avantages indéniables. Elles auront un flux monétaire suffisant pour leur permettre d'effectuer leurs travaux de prospection. Le député se refuse à admettre les avantages que procurera aux petites et moyennes entreprises canadiennes le programme d'incitations pétrolières.

M. Wilson: Madame le Président, j'aimerais bien que le ministre écoute ma question, il passe de toute évidence à côté. Ma question concernait la portée relative du programme énergétique national sur les entreprises canadiennes et les multinationales.

J'aimerais citer une autre statistique tirée du même sondage. Il semblerait en effet que les sociétés étrangères en activité au Canada aient obtenu un rendement de 16.7 p. 100 sur leur investissement contre 7.7 p. 100 pour les entreprises canadiennes. Il est donc clair que les sociétés étrangères font deux fois plus de bénéfices que les sociétés canadiennes. Comme le programme énergétique national est censé viser d'une part à encourager la canadienisation de ce secteur et d'autre part à assurer une juste répartition des taxes, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi ces taxes se font sentir surtout sur le principal secteur d'activité dont s'occupent les entreprises canadiennes, à savoir la production, alors que les multinationales peuvent amortir l'effet de ces taxes grâce à une plus vaste gamme d'activités.

M. MacEachen: Madame le Président, le député doit considérer l'effet d'ensemble qu'aura le programme sur l'industrie pétrolière canadienne. C'est une erreur de fonder son analyse sur une seule taxe; il faut au contraire tenir compte des bénéfices globaux qu'en retirera l'industrie grâce à des programmes comme celui des «encouragements pétroliers». Je suis convaincu pour ma part que grâce à ce dernier en particulier, une compagnie de pétrole ou de gaz normale de petite ou de moyenne dimension verra sa situation financière s'améliorer considérablement d'ici 1983. J'en suis absolument convaincu. C'est dans cette perspective que le député doit envisager l'effet global des différents éléments de la politique énergétique. Si son analyse est suffisamment minutieuse, elle aboutira exactement à la même conclusion que la mienne.

● (1420)

M. Wilson: Madame le Président, le ministre pourrait peut-être expliquer aux Canadiens, comme à un bon nombre de ses collègues libéraux de l'arrière-ban, qui tous, se posent comme moi la même question, comment il se fait que les compagnies appartenant à des Canadiens comptent investir beaucoup plus à l'étranger qu'au Canada et ce, précisément à cause du Programme énergétique national.

J'aimerais revenir, madame le Président, à ma question initiale. J'ai déjà souligné que les nouvelles taxes établies par le programme énergétique visent uniquement le secteur de la production tandis que les industries d'aval, soit les sociétés de commercialisation et de raffinage, n'auront aucune taxe sup-

plémentaire à payer. Il me semble évident que si le gouvernement voulait véritablement nous rendre autosuffisants il chercherait à encourager l'aspect production en allégeant au maximum les taxes à la production et en taxant davantage les industries d'aval. La question que je pose au ministre est la suivante. Étant donné que le ministre n'a répondu à aucune de mes questions sur l'équité, l'autosuffisance et la canadienisation, j'aimerais savoir s'il fera une déclaration, lors du débat sur le bill C-54, pour expliquer aux Canadiens comment il se fait que la politique fiscale sur ces trois points est en totale contradiction avec les objectifs fixés par le programme énergétique national?

M. MacEachen: Madame le Président, il est clair et net que le député et moi différons d'opinion au sujet des répercussions du Programme énergétique national. Nous aurons l'occasion de discuter de ces impôts en détail quand la Chambre les examinera en comité plénier. J'espère que je réussirai à ce moment-là à convaincre le député qu'il a tort de tirer cette conclusion que rien ne justifie.

Le fait est que l'analyse de la marge de financement d'un producteur canadien typique de gaz et de pétrole démontre clairement que le Programme énergétique national aura pour effet d'améliorer considérablement la situation générale de trésorerie des petites et moyennes entreprises canadiennes qui jusqu'à maintenant n'avaient pas droit aux déductions pour épuisement ou super-épuisement. Je trouve que c'est juste. Cela nous permettra d'atteindre à la sécurité en matière d'énergie et de réaliser l'un des objectifs du Programme énergétique national, qui est de remettre le plus possible cette industrie aux mains des Canadiens.

LA DEMANDE DE L'INDEPENDENT PETROLEUM ASSOCIATION
DE FAIRE EXAMINER LE PROGRAMME PAR UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre lui a remis ce matin en main propre une lettre de l'Independent Petroleum Association of Canada, qui représente les entreprises pétrolières appartenant à des Canadiens. En voici le premier paragraphe:

Après trois mois d'étude attentive, les membres de l'Independent Petroleum Association of Canada en sont venus à la conclusion que non seulement le Programme énergétique national aura des conséquences désastreuses pour le secteur pétrolier mais qu'il va aussi à l'encontre de l'objectif national d'autosuffisance et des intérêts économiques du pays.

Voilà qui contredit complètement tout ce que le ministre vient d'essayer de faire croire à la Chambre. Plus loin dans sa lettre, l'Association recommande, bien raisonnablement, de constituer un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner le Programme énergétique du Canada et les entreprises pétrolières et gazières canadiennes.

La question que je pose au vice-premier ministre est la suivante: Agréera-t-il cette demande très raisonnable de l'Independent Petroleum Association of Canada d'établir un tel comité spécial de sorte que tous les faits, ceux du gouvernement, ceux de l'industrie et les nôtres, soient révélés au grand jour et que le peuple du Canada ait l'occasion d'en juger.